

**Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq  
Mairie de Vendrest**

**Compte Rendu du Conseil Municipal du  
mardi 14 avril 2015**

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie de Vendrest le **14 avril 2015 à 20 heures 30**, sous la présidence de **Francis CHESNÉ**.

**PRÉSENTS : Francis CHESNÉ, Jean-Denis LIMOSIN, Carmen LEMONNIER, Gisèle ARMANASCHI, Martial FRET, Céline FELICETTI-LIMOSIN, Philippe BASILE, Micheline BENOIT, Benjamin THURET, Jean-Michel CAILLIER, Francis ISTE.**

**REPRÉSENTÉS : Ludovic MICHON par Benjamin THURET, Anouck UGARTE MENDIA par Micheline BENOIT, Christian DUGUÉ par Jean-Denis LIMOSIN.**

**ABSENTS EXCUSÉS : Delphine LAQUAY.**

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du compte rendu du 10 février 2015.
2. Délibérations :
  - Approbation du Compte de Gestion de la Trésorerie de l'année 2014.
  - Vote du Compte Administratif de l'année 2014.
  - Affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2014.
  - Vote des taux des taxes directes locales de l'année 2015.
  - Vote du Budget primitif de l'année 2015.

\*\*\*\*\*

Secrétaire de séance : *Céline FELICETTI-LIMOSIN*

Avant de passer à l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande de rajouter à l'ordre du jour la délibération suivante :

- Demande de Subvention au Conseil Général pour acheter du matériel pour l'entretien d'espace vert.

*Adopté à l'unanimité des  
Membres présents ou représentés*

## **1°) Approbation du compte rendu du 10 février 2015**

Monsieur le Maire fait la lecture du compte rendu, il invite le Conseil à se prononcer sur celui-ci. Le compte rendu est soumis au vote.

*Adopté à l'unanimité des  
Membres présents ou représentés*

## **2°) Délibérations**

### **Approbation du Compte de Gestion de la Trésorerie de l'année 2014**

Monsieur le Maire invite le Conseil à procéder à l'approbation du Compte de Gestion 2014 du Budget primitif établi par le Receveur de la Collectivité, précisant que les écritures de l'ordonnateur sont en parfaite conformité avec ce Compte de Gestion 2014.

Le Compte de Gestion 2014 du Budget primitif est approuvé à l'unanimité des votes exprimés, avec :

Section de fonctionnement : Excédent de 74 147,01 € avec :

un total en dépenses de 338 421,55 €

un total en recettes de 412 568,56 €

Section d'investissement : Excédent de 17 393,04 € avec :

un total en dépenses de 240 856,72 €

un total en recettes de 258 249,76 €

Résultat global de clôture : Excédent de 122 177,88 €

*Adopté à l'unanimité des  
Membres présents ou représentés*

## Vote du Compte Administratif de l'année 2014

Monsieur Francis CHESNÉ, Maire de la Commune, ayant quitté la séance, conformément aux dispositions légales et réglementaires, Monsieur Jean-Michel CAILLIER, doyen d'âge de l'Assemblée, invite le Conseil à procéder à l'approbation du Compte Administratif 2014 du Budget primitif de la Collectivité :

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel se résume ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	47 679.19			78 317.02	47 679.19	78 317.02
Opérations exercice	240 856.72	258 249.76	338 421.55	412 568.56	579 278.27	670 818.32
<b>Total</b>	<b>288 535.91</b>	<b>258 249.76</b>	<b>338 421.55</b>	<b>490 885.58</b>	<b>626 957.46</b>	<b>749 135.34</b>
Résultat de clôture	30 286.15			152 464.03		122 177.88
Restes à réaliser	15 822.31	25 000.00			15 822.31	25 000.00
<b>Total cumulé</b>	<b>46 108.46</b>	<b>25 000.00</b>		<b>152 464.03</b>	<b>15 822.31</b>	<b>147 177.88</b>
Résultat définitif	21 108.46			152 464.03		131 355.57

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion du receveur relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus à l'unanimité des votes exprimés.

*Adopté à l'unanimité des  
Membres présents ou représentés*

## Affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2014

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice,
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,
- constatant que le compte administratif fait apparaître un : **excédent de 152 464.03**

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	78 317.02
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	49 874.00
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
EXCEDENT	74 147.01
Résultat cumulé au 31/12/2014	152 464.03
A.EXCEDENT AU 31/12/2014	152 464.03
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporté	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	21 108.46
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	131 355.57
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2014</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

*Adopté à l'unanimité des  
Membres présents ou représentés*

### **Vote des taux des taxes directes locales de l'année 2015.**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal est appelé à fixer les taxes directes locales de l'année 2015 et propose de ne pas augmenter les taux cette année.

*Le Conseil Municipal  
Décide à l'unanimité des  
Membres présents ou représentés*

De ne pas augmenter les taux, ce qui laisse les taux d'imposition de 2015 des taxes directes locales comme suit :

TAXE D'HABITATION	11,05 %	TAXE FONCIÈRE (Non Bâti)	40,30 %
TAXE FONCIÈRE (Bâti)	13,20 %	Cotisation Foncière des Entreprises	19,84 %

**Vote du Budget primitif de l'année 2015.**

Monsieur le Maire présente la proposition de Budget primitif 2015 étudiée avec la commission des finances, qui se décompose de la manière suivante :

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :</b>		<b>491 552,14 €</b>
Chapitre 011 :	Charges à caractère général :	194 515,00 €
Chapitre 012 :	Charges de personnel :	147 900,00 €
Chapitre 65 :	Charges de gestion courante :	90 939,00 €
Chapitre 66 :	Charges financières :	4 843,30 €
Chapitre 022 :	Dépenses imprévues :	754,84 €
Chapitre 023 :	Virement à la section d'Investissement :	52 600,00 €
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT :</b>		<b>491 552,14 €</b>
Chapitre 013 :	Atténuations de charges :	2 358,24 €
Chapitre 70 :	Produits services, domaine et ventes divers :	16 650,00 €
Chapitre 73 :	Impôts et taxes :	200 109,00 €
Chapitre 74 :	Dotations et participations :	131 079,33 €
Chapitre 75 :	Autres produits de gestion courante :	10 000,00 €
Chapitre 002 :	Résultat reporté N-1 :	131 355,57 €
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT :</b>		<b>146 808,46 €</b>
Chapitre 20 :	Immobilisations incorporelles :	40 000,00 €
Chapitre 21 :	Immobilisations corporelles :	16 130,00 €
Chapitre 23 :	Immobilisations en cours :	24 500,00 €
Dépenses financières :		20 070,00 €
Restes à Réaliser :		15 822,31 €
Chapitre 001 :	Solde d'exécution :	30 286,15 €
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT :</b>		<b>146 808,46 €</b>
Chapitre 10 :	Dotations, fonds divers et réserves :	28 100,00 €
Chapitre 138 :	Subventions d'investissement :	20 000,00 €
Chapitre 021 :	Virement de la section de fonctionnement :	52 600,00 €
Restes à Réaliser :		25 000,00 €
1068 :	Affectation du résultat :	21 108,46 €

*Adopté à l'unanimité des  
Membres présents ou représentés*

## **Demande de Subvention au Conseil Général pour acheter du matériel pour l'entretien des espaces verts**

Monsieur le Maire propose que la Commune fasse une demande de Subvention auprès du Conseil Général pour l'achat de matériel durable pour l'entretien d'espace vert.

*Adopté à l'unanimité des  
Membres présents ou représentés*

### **3°) Informations**

#### **Chasse aux œufs de Pâques**

Monsieur le Maire informe le Conseil que la chasse aux œufs de Pâques qui a eu lieu le dimanche 5 avril a rencontré un vif succès. Le soleil étant au rendez-vous, les enfants et les parents ont profité pleinement de ce moment de convivialité.

#### **Jeu de ballon et bruit dans le village**

Lors des vacances de février, la Commune a enregistré plusieurs plaintes d'habitants se plaignant des bruits occasionnés par des jeux de ballon pratiqués par certains jeunes sur la voie publique.

A plusieurs reprises, Monsieur le Maire leur a expliqué que le terrain de foot et l'aire de jeux avaient été aménagés pour eux.

Monsieur le Maire constate que certains ne veulent rien savoir et n'obtempèrent pas et rappelle que l'arrêté n°2001-24 du 6 juillet 2001 relatif à la lutte contre le bruit, sera appliqué.

Cet arrêté de 2001 sera réactualisé prochainement et affiché.

L'ensemble du Conseil Municipal fait remarquer à Monsieur le Maire que de jeunes enfants font du vélo sur la voie publique sans faire attention. Le Maire entend bien la remarque et il demande aux parents d'être vigilants avec leurs enfants lorsqu'ils font du vélo sur la voie publique. Il est hors de question d'interdire de faire du vélo mais il est demandé aux parents d'être vigilants et responsables vis à vis de la sécurité de leurs enfants.

Il est demandé également aux automobilistes de respecter la limitation de 30 kms heures qui fait l'objet d'un arrêté.

#### **Aire de jeux**

Monsieur le Maire remercie Messieurs THURET Michel et Benjamin d'avoir évacué gracieusement la terre suite au terrassement de l'aire de jeux.

#### **Chiens**

Monsieur le Maire demande aux propriétaires de chiens, de bien vouloir faire preuve de civisme, en ramassant les déjections de leurs animaux.

#### **4°) Questions orales**

Pas de question.

L'ordre du jour étant épuisé,  
Chaque Conseiller s'étant exprimé ou ayant pu le faire,

La séance est levée à 21h25.